

Directive européenne 94/9 CE

Nouvelle classification des matériels ATEX

La directive 94/9 CE définit une nouvelle grille des zones à risques d'explosion, avec une distinction entre les atmosphères gaz (G) ou poussières (D). En conséquence, elle introduit l'existence des zones 20, 21 et 22 correspondant à des ambiances poussières et la notion de catégories 1, 2 et 3 pour les matériels.

NOUVELLE CLASSIFICATION ATEX

Zones	0	20	1	21	2	22
Nature de l'atmosphère	G	D	G	D	G	D
Atmosphère explosible	Présence permanente		Présence intermittente		Présence épisodique	
Catégorie des appareils	1		2		3	

Nouveau marquage des produits ATX

Depuis le 1er juillet 2003, tous les matériels électriques pour atmosphères explosibles commercialisés dans l'espace européen doivent être certifiés "ATEX" et, par conséquent, porter le marquage normalisé ATEX sur la plaque signalétique du produit, en conformité avec la nouvelle classification européenne.

CARACTÉRISTIQUES DES MARQUAGES PRODUITS (EXEMPLE FLUO RÉF. 0965 55)

Milieu	Gaz	Poussières
Marquage Marquage CENELEC Marquage CEI Classe de température Température de surface Attestation CE de type Certificat CEI Température Ambiante Indice de protection	CE 0081 Ex II 2 G EEx d IIC Ex d IIC T4 ou T5 LCIE 98 ATEX 6004 LCIE Ex 98.012 -20°C Ta +55°C IP66 et 67 / IK10	CE 0081 Ex II 2 D DIP A 21 TA = 85°C T = 85°C

Éléments nouveaux dans le marquage ATEX

Les éléments nouveaux ATEX entourés en rouge sur les deux exemples ci-contre s'ajoutent aux marquages précédents CENELEC et CEI.

Noisy le sec - FRANCE	Type FLP	0 9 6 5 4 0
CE 0081 Ex II 2 D T = 85°C	IP 66/67 - IK10	2 x 36 W
LCIE 02 ATEX 6067	- 20°C Ta > 55°C	230 V 50 Hz - 0.45 A
		N° 0312345

Étiquette du fluo «e» réf. 0965 40 : utilisation poussières.

CE 3	Ex	II 3 G - EEx nR II T6	Lampe à culot
0081	II 3 D - T 85°C		G13 socket lamp
	03 ATEX 3072X		Lampendassung G13

Étiquette d'un fluo zone 2 et 22 : utilisation gaz et poussières.